

Projet régional européen visant à apporter des solutions durables
pour les réfugiés burundais dans la région des Grands Lacs

Projet d'appui à la réintégration durable des rapatriés au Burundi

Lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions

Référence: NDICI/2022/ACT-61272

CORRIGENDUM n°2

Lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions

2. REGLES APPLICABLES AU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS

2.1.CRITERES D'ELIGIBILITE

2.1.4. Actions éligibles : actions pour lesquelles une demande peut être présentée

Durée

La durée initiale prévue d'une action ne peut pas être inférieure à 24 mois ni excéder 48 mois.